



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 septembre 2009  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

### Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

#### Dix-neuvième session

Genève, 24-26 novembre 2009

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

#### Coopération en matière de réglementation

### **Rapport de la réunion du Bureau, des rapporteurs et coordonnateurs, de l'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START») et du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (Groupe «MARS»), tenue à Stockholm, du 27 au 29 mai 2009**

#### Note du secrétariat

1. L'Équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START») a été créée par le Groupe de travail à sa neuvième session.
2. Son mandat (TRADE/WP.6/2001/8/Add.1, annexe 2) a été révisé pour la dernière fois en 2001; en 2009, il a été prorogé jusqu'en 2011 par le Comité exécutif de la CEE à sa réunion du 4 mai 2009 (voir [www.unece.org/trade/ct/ct\\_2009/ct\\_09\\_011E.pdt](http://www.unece.org/trade/ct/ct_2009/ct_09_011E.pdt)).
3. Le rapport sur la réunion de l'Équipe «START», tenue à Stockholm du 27 au 29 mai 2009, est présenté au Groupe de travail pour information.

## I. Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour a été adopté avec quelques légères modifications concernant l'ordre des points.
5. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté le calendrier des travaux pour les trois jours de la réunion. Les participants se sont présentés, en indiquant les organisations qu'ils représentaient.

## **II. Suite donnée à la session annuelle du Groupe de travail de novembre 2008 et préparation de la session de 2009 et de la Conférence sur l'évaluation et la gestion du risque**

6. Les participants ont pris note du rapport sur la session annuelle du Groupe de travail (WP.6). Le Bureau a déploré que les décisions adoptées par le Groupe de travail ne figurent pas dans le document. Il a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de présenter ces décisions dans une annexe au rapport sur la prochaine session.

7. Les participants ont examiné l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2009 du Groupe de travail et n'ont proposé aucune modification. Ils ont débattu d'une possible révision de la Recommandation L et ont examiné la Recommandation D.

8. Des outils d'évaluation et de gestion du risque étaient utilisés dans tous les domaines de travail du WP.6, en particulier pour l'élaboration de réglementations et de normes, dans les activités de normalisation et dans la planification, l'exécution et l'évaluation de mesures et activités relatives à la surveillance des marchés. Parallèlement, différentes organisations et autorités utilisaient des approches sensiblement différentes, et il y avait peu d'échanges de meilleures pratiques. L'objectif de la Conférence sur l'évaluation et la gestion du risque était d'initier un échange d'expériences sur ces questions, qui pourrait conduire à l'élaboration de méthodes et de recommandations communes.

9. Le Coordonnateur de la Conférence a informé les participants de l'état d'avancement de l'organisation de cette réunion. Un certain nombre d'orateurs potentiels avaient été approchés, s'agissant en particulier d'autorités gouvernementales, d'organismes de normalisation et de certification, d'établissements de recherche et d'organisations professionnelles de gestion du risque.

10. Plusieurs orateurs avaient d'ores et déjà confirmé leur participation, et des réponses étaient attendues d'autres personnes approchées. Aucune confirmation n'avait encore été reçue d'autorités gouvernementales ou d'autorités chargées de la surveillance des marchés, et les efforts dans les mois à venir porteraient sur une plus grande mobilisation de ces autorités.

11. Les participants à la réunion du Bureau ont été invités à travailler en petits groupes pour définir les différents thèmes devant être abordés à la Conférence. Ils ont souligné en particulier le rôle de la gestion du risque en matière de surveillance des marchés et dans le choix des instruments de réglementation. Les organisateurs ont également mis en garde contre une éventuelle utilisation de la Conférence par certains orateurs pour promouvoir les activités de leurs organisations respectives.

## **III. Projets sectoriels: engins de terrassement**

12. Le Coordonnateur de l'Initiative sectorielle relative aux engins de terrassement a présenté les objectifs réglementaires communs (CRO) qui avaient été élaborés dans le cadre de cette initiative en 2004. Il a indiqué que le modèle avait été examiné dans la Fédération de Russie, en Inde, en Chine et en Amérique du Sud.

13. Tous les pays se référant, d'une manière générale, aux mêmes normes ISO dans leur législation, la première partie du modèle international était largement acceptable. Toutefois, la clause de conformité dans les actuels objectifs réglementaires communs ne prévoyait qu'une option: la déclaration de conformité du fournisseur. Cela ne répondait pas aux besoins de certains pays en développement, où l'on ne pouvait pas faire suffisamment confiance aux entreprises pour qu'une telle déclaration constitue un bon outil. Pour cette raison, une révision des objectifs réglementaires communs avait été entreprise.

14. Les nouveaux CRO devaient permettre aux producteurs de s'assurer les services de certificateurs extérieurs. Il était également important que le fabricant et un tiers agréé pour l'évaluation de la conformité établissent des modalités de coopération stables. Des essais de conformité déjà effectués par le fabricant pourraient d'abord être utilisés par ce tiers, selon des conditions spécifiques. L'objectif final du processus devrait être de renforcer les capacités du fabricant de façon qu'à terme, la déclaration de conformité du fournisseur constitue une option fiable.

15. Les CRO proposés étaient actuellement examinés par un certain nombre de parties intéressées, dont le CASCO de l'ISO<sup>1</sup>, des gouvernements et des organismes de certification; la version finale en serait établie à temps pour la session annuelle du WP.6. Le Président a fait observer que l'expérience de l'Initiative sectorielle relative aux engins de terrassement pourrait être reproduite dans d'autres secteurs.

#### **IV. Groupe de la surveillance des marchés: mise à jour et travaux futurs**

16. Le Coordonnateur de l'Initiative relative à la procédure générale de surveillance des marchés a présenté une version actualisée du document, qui avait été améliorée à la suite de discussions avec plusieurs autorités de surveillance des marchés en Slovaquie.

17. La procédure générale de surveillance des marchés concernait plus particulièrement des produits non alimentaires pour lesquels une législation harmonisée existait déjà, ainsi que des procédures détaillées dans trois grands domaines: planification, exécution et relations avec des parties prenantes. Le modèle serait complété par des procédures subsidiaires et un glossaire.

18. Les discussions ont porté sur les questions suivantes concernant la poursuite des travaux sur l'élaboration de la procédure:

- a) Devrait-il s'agir d'un document pédagogique ou de la base d'une approche commune?
- b) Devrait-elle essentiellement concerner l'Union européenne ou viser à devenir un véritable outil international?
- c) Devrait-elle porter sur les produits visés par la nouvelle approche ou également sur d'autres produits?
- d) Quelles procédures subsidiaires devraient être élaborées en priorité?

19. Les participants se sont accordés sur les points suivants:

- a) La procédure générale de surveillance des marchés devrait être un document pédagogique, s'adressant aux autorités de surveillance des marchés plutôt qu'au grand public;
- b) Le document devrait être complété par une mise à jour du document de la CEE sur «La surveillance des marchés de la région de la CEE»;
- c) La procédure générale devrait être élaborée de façon que n'importe quel pays puisse l'utiliser. Elle devrait donc se référer à des objectifs réglementaires communs (CRO) ou à la législation nationale, plutôt qu'à la législation de l'Union européenne. Elle devrait

---

<sup>1</sup> Le Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) est le comité de l'ISO spécialisé dans ces questions; il fait rapport au Conseil de l'ISO.

être axée non pas sur un cadre législatif particulier, mais sur son application. Il fallait s'efforcer de trouver des éléments communs entre différentes approches. Lorsque cela n'était pas possible, l'approche de l'Union européenne pourrait être donnée comme exemple – et être éventuellement présentée dans une annexe. D'autres pays pourraient de la même façon présenter leur propre approche dans des annexes;

d) L'une des principales difficultés était de déterminer ce qu'il fallait faire figurer dans le modèle, car il n'y avait pas une seule et unique définition de la surveillance des marchés et si certains pays considéraient que l'ensemble du cycle de vie d'un produit devait être pris en compte, pour d'autres ce n'était pas le cas. En outre, différents systèmes attribuaient différents rôles aux nombreuses parties associées à différentes phases du cycle de vie d'un produit, de la conception à l'élimination;

e) La procédure générale ne devrait pas viser à l'élaboration de nouvelles procédures (par exemple, concernant l'échantillonnage); elle devrait plutôt renvoyer à un ensemble de mesures existantes;

f) La nouvelle approche était celle qui couvrait le plus grand nombre de produits et était donc la référence la plus utile pour l'Union européenne. Dans la mesure où d'autres pays donneraient d'autres exemples, ceux-ci pourraient y être ajoutés. Le modèle devrait également déterminer le rôle de la surveillance des marchés dans les différents secteurs, en faisant référence au «Guide relatif à la mise en application des directives élaborées sur la base des dispositions de la nouvelle approche et de l'approche globale» (généralement dénommé «livre bleu», voir [http://ec.europa.eu/entreprise/newapproach/legislation/guide/document/1999\\_1282\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/entreprise/newapproach/legislation/guide/document/1999_1282_en.pdf));

g) Des consultations supplémentaires étaient nécessaires pour décider quelles procédures subsidiaires devaient être élaborées en priorité.

20. La procédure générale de surveillance des marchés serait affinée à la lumière de ces observations. Les participants ont été invités à participer à de futures téléconférences et à envoyer des observations écrites en contribution à ce processus.

21. Les participants ont également identifié des enjeux communs en matière de surveillance des marchés:

a) Les autorités chargées de la surveillance des marchés devaient mieux se coordonner au niveau national, afin d'éviter une multiplicité de contrôles pour un même producteur;

b) La nouvelle législation n'indiquait souvent pas de façon détaillée qui était responsable de l'application;

c) Les prescriptions imposées obligeaient parfois à un contrôle trop difficile ou trop onéreux;

d) Les ressources allouées à la surveillance des marchés étaient nettement insuffisantes.

22. Les points suivants ont également été évoqués:

a) Les agents économiques étaient tenus responsables de leurs produits mais n'avaient souvent pas les moyens de contrôler tous les éléments entrant dans leur processus de production. Cela pouvait aboutir à ce que les producteurs ne veuillent pas s'approvisionner à l'étranger ou ne veuillent s'approvisionner qu'auprès de pays déterminés (cela pouvait être particulièrement préoccupant au regard de la nouvelle législation environnementale de l'Union européenne);

b) L'une des tâches des autorités chargées de la surveillance des marchés était de garantir une concurrence équitable. Elles ne pouvaient pas s'acquitter de cette

importante obligation si elles ne s'intéressaient qu'aux produits dangereux. La question pourrait être débattue plus avant à la Conférence sur l'évaluation et la gestion du risque;

c) Des outils de gestion étaient davantage nécessaires que du matériel sophistiqué.

23. Le Groupe de travail de la surveillance des marchés du Conseil inter-États de la normalisation, de la métrologie et de la surveillance des marchés de la Communauté d'États indépendants (CEI) avait tenu sa treizième session à Chisinau les 26 et 27 mars. Le représentant de la République de Moldova a rendu compte des discussions et des décisions prises. En particulier, le Groupe de travail:

a) Avait déclaré souhaiter renforcer sa collaboration avec le WP.6, notamment avec le Groupe «MARS»;

b) Avait jugé que le document sur la procédure générale de surveillance des marchés constituait un bon document d'appui et un bon guide pour les activités de surveillance des marchés et [il] avait demandé que le Groupe «MARS» envisage d'en faire traduire au moins une partie en russe de façon qu'il puisse l'examiner plus en détail à sa quatorzième session;

c) Élaborerait un guide commun ou une recommandation commune sur l'utilisation de l'évaluation du risque en matière de surveillance des marchés pour éviter les chevauchements et optimiser les résultats des activités de contrôle;

d) Avait examiné un document sur la collaboration entre autorités chargées de la surveillance des marchés, qui visait à améliorer l'échange d'informations entre ces autorités concernant les produits dangereux sur le marché. Ce document, qui n'existait actuellement qu'en russe, serait disponible en anglais à la session annuelle de 2009 du WP.6;

e) Avait recommandé aux autorités nationales chargées de la surveillance des marchés de transposer dans la législation nationale le règlement (CE) n° 765/2008 de l'Union européenne dans toute la mesure possible. D'où l'importance des séances de formation et d'information sur la «Nouvelle approche».

24. Le Groupe tiendrait sa prochaine session à Bakou en octobre 2009.

25. Le Président du Groupe «MARS» s'est engagé à faire traduire une partie du document en russe dans le cadre de la documentation destinée aux réunions du Groupe, dont la prochaine se tiendrait à Bratislava au cours de la quarante et unième ou de la quarante-deuxième semaine de cette année.

26. Des contributions à la Conférence sur l'évaluation et la gestion du risque seraient également sollicitées du Groupe de travail de la CEI.

27. Le Coordonnateur de l'Initiative relative aux définitions de la surveillance des marchés a présenté une liste de termes et de définitions, qui avait été examinée à l'occasion d'une réunion tenue en téléconférence en mars 2009.

28. Les termes et les définitions provenaient de normes internationales (ISO) et des instruments juridiques les plus récents de l'Union européenne. Les débats ont porté sur:

a) Les sources additionnelles qui pourraient être utilisées à des fins de terminologie (par exemple, l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce);

b) Les termes qui pourraient être ajoutés à ceux qui figuraient déjà sur la liste;

c) Le fait que différentes organisations donnaient un sens différent aux mêmes termes.

29. Le Coordonnateur est convenu d'établir une nouvelle version du document sur la base des discussions qui avaient eu lieu et de l'envoyer pour observation aux membres du Groupe de travail. D'autres pays seraient ensuite invités à ajouter leurs propres définitions à celles de l'Union européenne.

## **V. Initiative sectorielle relative à la sûreté des conduites**

30. Les accidents mettant en cause des conduites internationales mettaient en danger des vies humaines et l'environnement, provoquaient de lourdes pertes de revenu et contribuaient à alimenter l'hostilité de l'opinion publique à l'égard des conduites. Un exposé a été présenté sur la nécessité d'intensifier les efforts internationaux dans ce domaine.

31. Une recommandation sur des lignes directrices/bonnes pratiques en matière de sûreté pour les conduites avait été approuvée en 2006 sous les auspices de la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. Elle n'était toutefois pas suffisamment précise pour pouvoir être utilisée par l'industrie. Il serait plus efficace de lancer un projet sectoriel sur la base du modèle international du WP.6 pour améliorer les approches réglementaires au niveau mondial, en faisant référence à des normes internationales.

32. Avant la session, un questionnaire avait été établi et traduit en russe. Il s'agissait de recueillir des données sur les pratiques en vigueur dans ce domaine. Le questionnaire avait été adressé à un certain nombre d'autorités et de correspondants, et des réponses avaient été reçues de cinq pays (Biélarus, Brésil, Canada, Kazakhstan et Turquie).

33. Il était important d'associer quelques-uns des pays de l'Union européenne, en particulier parce qu'il n'existait pas de législation harmonisée dans ce domaine. En collaboration avec les délégations intéressées, le secrétariat continuerait de recueillir les réponses d'autres pays et régions; il rédigerait également une synthèse des réponses reçues à ce jour.

34. Cette synthèse, ainsi qu'une compilation des réponses, serait présentée au Groupe de travail. À sa session annuelle, celui-ci aurait à se prononcer sur le lancement de l'Initiative sectorielle et à en définir le mandat.

## **VI. Initiative sectorielle relative aux équipements utilisés en milieu explosif**

35. L'Initiative sectorielle a démarré en 2007 avec la présentation de différents régimes réglementaires, à l'occasion de la session du Groupe de travail. Il a été décidé qu'un questionnaire était nécessaire pour recueillir des informations sur les réglementations existantes. Ont répondu au questionnaire les pays suivants: Australie, Brésil, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Union européenne.

36. Le mandat de l'Initiative avait été approuvé par le Groupe de travail en novembre 2008. Des objectifs réglementaires communs étaient actuellement en préparation: un premier projet avait été établi à l'occasion d'une réunion tenue parallèlement à la réunion du Bureau et avait été présenté à tous les participants.

37. Les objectifs réglementaires communs couvriraient chacun des différents secteurs IECEX<sup>2</sup> (industries extractives, raffinage, installations chimiques, laminoirs) et traiteraient des différentes catégories de risques (explosion de gaz, explosion de poussières, matériel mécanique et électrique, etc.). Ils porteraient sur l'intégralité du cycle de vie des produits et des installations (commercialisation, installation, réparation, inspection et maintenance).

38. Les projets d'objectifs réglementaires communs continueraient d'être élaborés et seraient présentés à la réunion annuelle du système IECEX à Melbourne et à la session du WP.6 à Genève.

## **VII. Initiative sectorielle relative aux télécommunications**

39. Le Coordonnateur de l'Initiative sectorielle relative aux télécommunications a fait état du peu d'intérêt qu'avait suscité l'application des objectifs réglementaires communs proposés. À l'avenir, les objectifs réglementaires communs pourraient être utiles dans le contexte du Cycle de Doha à l'OMC et dans celui de la révision de l'Accord sur les technologies de l'information.

## **VIII. Propositions d'assistance technique**

40. Le secrétariat avait élaboré plusieurs projets d'assistance technique, mais n'avait pas été en mesure jusque-là de mobiliser des fonds.

## **IX. Structure du Bureau et rôle et des rapporteurs**

41. Les participants ont examiné la structure du Bureau du WP.6 et le rôle des rapporteurs. Il a été décidé qu'à la prochaine session annuelle, le Bureau proposerait de désigner M<sup>me</sup> Maria Bizgu Coordonnatrice pour la liaison avec le Groupe de travail sur la surveillance des marchés du Conseil inter-États de la normalisation, de la certification et de la métrologie de la CEI, et M. Willem Kool Rapporteur pour la métrologie. L'un et l'autre s'acquitteraient de leurs nouvelles fonctions jusqu'à la session annuelle.

42. Les rapporteurs jouaient un rôle important, étant chargés de faire rapport au Groupe de travail sur l'évolution de la situation dans d'autres organisations, mais ils n'avaient pas été très actifs au cours des dernières sessions. Des discussions sur la structure du Bureau se poursuivraient de façon informelle.

## **X. Rapports sur de récentes réunions et participation à des réunions à venir**

43. Le Président du Groupe de travail a indiqué qu'il avait participé aux travaux du Groupe d'experts sur l'examen du système européen de normalisation. Ce groupe était chargé d'examiner le rôle futur et le champ d'application du Système européen de normalisation, y compris les normes informelles, jusqu'en l'an 2020. Il était composé de 30 personnalités originaires de différents organismes de normalisation, associations professionnelles et universités de pays européens et de quelques États membres. Une présentation préliminaire des résultats des travaux de ce groupe serait organisée à

---

<sup>2</sup> Système électrotechnique international pour la certification de conformité aux normes des matériels destinés à être utilisés en atmosphères explosives (système IECEX).

l'occasion de la Journée mondiale des normes, puis le rapport final serait publié en décembre.

44. La secrétaire du Groupe de travail a fait état de sa participation aux réunions du Groupe «STAR» (Strategic Alliance and Regulatory Group) récemment créé. Elle a invité les délégations à demander à participer aux travaux de ce groupe, de façon à faire profiter le CASCO/ISO des compétences acquises au sein du Groupe «MARS».

## **XI. Information et diffusion**

45. Les participants ont examiné la nécessité de publier une brochure expliquant le rôle joué par différentes organisations dans le domaine de la coopération en matière de réglementation et de normalisation. Cette brochure pourrait expliquer le rôle spécifique de la CEE par rapport à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales dans ce domaine précis.

46. Le secrétariat avait publié une version actualisée des recommandations, qui avait été distribuée aux participants. Les recommandations pouvaient également être téléchargées sur le site Web. Une nouvelle brochure sur la coopération en matière de réglementation avait également été publiée, aussi téléchargeable.

47. Le site Web – <http://www.unece.org/trade/wp6/welcome.htm> – avait été profondément remanié et réorganisé. Le secrétariat a invité les participants à lui faire part de leurs observations à ce sujet par courrier électronique.

---